



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 3 février 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2021-50

**BUDGET PRIMITIF
2021
EAU POTABLE**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M. Gérard MEUNIER	M. Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Le syndicat « Roannaise de l'Eau » a été créé au 1^{er} janvier 2021. Il est issu de la fusion de 4 syndicats : le syndicat de Rhône Loire Nord, le syndicat du Gantet, le syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents et le syndicat du Cycle de l'Eau, Roannaise de l'Eau.

Comme pour l'ensemble des structures antérieures, le budget Eau Potable de Roannaise de l'Eau est voté au niveau des chapitres des sections d'exploitation et d'investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables M49.

Le budget Eau Potable sert de budget général pour toutes les charges devant être réparties entre budgets selon des clés de répartition fixées par notre comptabilité analytique.

Il est proposé en équilibre à 16 101 400 € en section d'exploitation et à 12 332 820 € en section d'investissement, soit un total de 28 434 220 €.

SECTION D'EXPLOITATION

En dépenses

Les charges à caractère général (ch. 011) sont d'un montant de 2 529 644 € (3 373 000 € en 2020). Le budget a été ajusté au réalisé de l'année 2020 ce qui explique la baisse des charges à caractères générales.

Elles comprennent principalement les prestations et analyses pour un montant de 392 000 €, les produits de traitement utilisés majoritairement pour les barrages d'un montant de 282 000 €, les fournitures et petits équipements pour 272 000 €, la sous-traitance pour 177 000 €, les réseaux pour 128 000 €, les assurances pour 63 000 €, et les taxes foncières pour 189 000 €, les fournitures non stockables (eau, énergie) pour 140 000 €.

Les charges de personnel (ch. 012) sont estimées à 5 094 200 € (3 824 000 € en 2020). Ce montant intègre l'ensemble de la masse salariale des agents des 4 structures ayant fusionnées ainsi que le transfert des agents du budget Gestion des Milieux Aquatiques sur le budget Eau Potable.

La dotation aux amortissements (ch. 042) est estimée à 4 608 100 € (3 141 000 € en 2020), dont 70% provient de l'ancienne structure Roannaise de l'Eau. Cette dotation aux amortissements sera retravaillée au cours de l'année 2021 afin d'homogénéiser les durées restantes à amortir de l'ensemble du patrimoine constituant maintenant l'actif de Roannaise de l'Eau.

Le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (ch. 014) pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte est estimé à 1 544 000 € (1 772 000 € en 2020).

Les charges de gestion courante (ch. 65) de 183 500 € (222 000 € en 2020) comprennent les indemnités et les frais de déplacement des élus et les admissions en non-valeur correspondant aux créances non recouvrées auprès de nos usagers.

Les frais financiers (ch. 66) sont estimés à 560 000 € (313 000 € en 2020) et l'augmentation provient principalement des emprunts déjà contractés des syndicats fusionnés.

Les charges exceptionnelles (ch. 67) de 243 000 € (93 000 € en 2020) comprennent principalement les annulations de titres sur exercices antérieurs et l'indemnité versée au SIADEP.

Les constitutions de provisions pour facture impayées (ch. 68) s'élève à 606 000 € (400 000 € en 2020).

Enfin, il est inscrit un montant de 200 000 € pour faire face aux dépenses imprévues et un montant de 532 956 € de virement à la section d'investissement.

En recettes :

Concernant la facturation de vente d'eau et prestations (ch. 70), les recettes sont estimées à 14 476 000 € (13 047 500 € en 2020), se décomposant principalement de la façon suivante :

- Vente et abonnement eau : 10 090 000 €
- Remboursement des charges de structure : 2 075 000 €, dont 1 600 000 € dû par Roannais Agglomération pour le budget assainissement, et la différence de 475 000 € correspondant aux autres budgets annexes de Roannaise de l'Eau.
- Redevances recouvrées pour pollution d'origine domestique, pour la modernisation des réseaux de collecte : 1 544 000 €
- Redevance pour prélèvement en milieu naturel : 230 000 €
- Prestations facturées aux clients pour branchements réseaux : 100 000 €
- Vente d'électricité liée au turbinage sur l'usine de Renaison : 50 000 €
- Mise à disposition de personnel à la ville de Roanne : 75 000 €
- Refacturation du personnel au budget annexe GEMA : 200 000 €

Cette section comprend également :

- Les atténuations de charges (ch. 013) pour un montant de 30 000 € comprennent les remboursements sur rémunérations du personnel
- La quote-part des amortissements des subventions d'investissement (ch. 042) estimés à 713 400 € après compilation des postes prévus par chacune des structures ayant fusionnées.
- Les subventions et participations (ch. 74) estimées à 265 000 € comprennent la contribution de Roannais Agglomération pour l'animation de la compétence protection inondation et le remboursement de l'agence de service et de paiement pour les agents en contrat d'insertion.
- Les autres produits de gestion courante (ch. 75) s'élèvent à 4 000 € et concernent les revenus des immeubles.
- Les produits exceptionnels (ch. 77) d'un montant de 7 000 € concernent principalement les recouvrements des créances admises en non-valeur.
- La reprise des provisions (ch. 78), dont le montant est identique à la dépense prévue au chapitre 68 soit 606 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses :

Le volume des investissements à réaliser est proposé à 8 062 420 € (4 190 000 € en 2020) et se décompose de la façon suivante :

- Opérations travaux et renouvellement des réseaux pour 4 820 000 € éclaté en :
 - Tranche 2021 du programme de travaux sur le territoire de l'ex-Syndicat Rhône Loire Nord : 2 700 000 €
 - Tranche 2021 du programme de travaux sur le territoire de l'ex-Syndicat du Gantet : 200 000 €
 - Roanne – Foch Sully : 200 000 €
 - Saint Haon Le Vieux – Le Caqueret : 200 000 €
 - Roanne – Rue Salengro : 200 000 €
 - Riorges – Rue Jean Baptiste Magnet : 170 000 €
 - Roanne – Rue Nicolas Cugnot : 170 000 €
 - Lentigny – La Veziniere : 140 000 €
 - Pouilly les Nonains – Chemin de Verdilly : 135 000 €
 - Mably – Route de Lina : 120 000 €
 - La Pacaudière – Route de Vivans : 50 000 €
 - Mably – Rue Lamartine Passeur : 50 000 €
 - Saint Forgeux Lespinnasse – Pulnier : 35 000 €
 - Saint Andre d'Apchon – Route des Joncs : 30 000 €
 - Travaux non programmés – 100 000 €
 - Etudes générales – 200 000 €
 - Interconnexion sécurisation (SIADEP) – 30 000 €
 - Curage conduite de transport – 80 000 €
 - Extension de réseau 10 000 €

- Opérations d'équipements techniques pour 2 070 000 €
 - Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable ouvrage ex-Syndicat Rhône Loire Nord – 500 000 €
 - Réservoir de la Mirandole – 900 000 €
 - Renouvellement des cerces du réservoir de Renaison – 300 000 €
 - Etanchéité des réservoirs – 100 000 €
 - Etanchéité bâche usine – 40 000 €
 - Renouvellement de matériel technique sur sites – 200 000 €
 - Ambierle DUP – 15 000 €
 - Mise en sécurité d'ouvrages – 15 000 €

- Etude et Travaux sur les barrages du Chartrain et Rouchain - 87 010 €

- Renouvellement compteurs et vannes – 180 000 €

- Mise en place de Chloration pérenne sur divers sites – 89 000 €

- Opérations générales diverses pour 604 410 €
 - Acquisition de matériels divers (poste informatique, mobilier, etc.) - 73 000 €
 - Acquisition de véhicules – 230 000 €
 - Frais d'insertion – 4 410 €
 - Frais d'études – 10 000 €
 - Achat de terrain – 5 000 €
 - Refonte du site internet – 2 000 €
 - Logiciel gestion clientèle – 280 000 €

- Opérations diverses d'aménagement des immeubles 212 000 €
 - Espace convivialité – 42 000 €
 - Frais d'études extension CTE – 100 000 €
 - Inauguration et signalétique maison de l'Eau – 13 000 €
 - Déploiement du Schéma Directeur Numérique porté par la DTNSI – 57 000 €

Les autres postes de cette section sont et s'élèvent à :

- Capital de la dette : 2 357 000 €
- Amortissement des subventions : 713 400 € conformément à l'inscription faite en section de fonctionnement sur le chapitre 042.
- Opérations patrimoniales : 400 000 € (avances sur marchés)
- Autres immobilisations financières : 600 000 € (montant à prévoir pour la TVA en lien avec les diverses DSP)

Il est prévu également une inscription de 200 000 € pour les dépenses imprévues.

En recettes :

Les montants inscrits sur la section d'investissement sont les suivants :

- En recettes réelles :
 - 32 500 € de subvention de l'agence de l'eau
 - 10 000 € de remboursement des extensions faites sur les communes
 - 6 149 264 € d'emprunts prévisionnels pour la réalisation de nos investissements
 - Autres immobilisations financières : 600 000 € (montant à prévoir pour la TVA en lien avec les diverses DSP)
- Les opérations comptables :
 - 4 608 100 € de dotation aux amortissements
 - 400 000 € d'opérations patrimoniales (avances sur les marchés)
 - et un montant de 532 956 € pour le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- examiner et approuver le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

11 FEV. 2021

Le Président

Daniel FRECHET